

Exercice Budgétaire : 2019

Fonction : 56 TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA  
COMMUNICATION

Imputation	Autorisation d'engagement	Autorisation de programme	Phasage prévisionnel des paiements
935/56/65734/56000010	270 000,00 €		2020 5 000,00 € 2021 130 000,00 € 2022 90 000,00 € 2023 45 000,00 €
905/56/204141/56000010		84 340,00 €	2020 15 000,00 € 2021 45 000,00 € 2022 14 340,00 € 2023 10 000,00 €

**Thème : C04.06 Innovation numérique et sociale**

**Objet : Soutien à la mise en place de tiers-lieux numériques**

La commission permanente du conseil régional Hauts-de-France dûment convoquée par son Président le 7 novembre 2019, réunie le 26 novembre 2019, à 09:00, salle des délibérations - 11 Mail Albert 1er à Amiens, sous la présidence de Monsieur Xavier Bertrand, Président du conseil régional,

Vu le code général des collectivités territoriales et en particulier son article L1425-2,

Vu la délibération n°20160004 du Conseil régional du 4 janvier 2016 relative à la « délégation d'attributions du Conseil régional à sa Commission Permanente »,

Vu la délibération n°20181966 du Conseil Régional des 13 et 14 décembre 2018 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2019, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu la délibération n°2016.1755 du Conseil régional du 24 novembre 2016, relative à l'adoption de la Politique régionale « Feuille de route numérique régionale » et en particulier son annexe 2 « Réussir le pari des usages et de l'innovation »,

Vu la délibération n° 2017.0471 du Conseil régional du 18 mai 2017 relative à l'adoption du dispositif soutenant le développement de tiers-lieux du numérique,

Vu la demande de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais, reçue le 18 septembre 2019,

Vu la demande de la Communauté de Communes du Pays Clermontois, reçue le 23 septembre 2019,

Vu la demande de la Communauté d'Agglomération du Grand Soissons, reçue le 16 juillet 2019,

Vu l'avis émis par la commission Au travail (formation, relation avec les entreprises, développement économique, apprentissage, innovation numérique et sociale)

**CONSIDÉRANT / PREAMBULE :**

La Communauté de Communes du Pays Noyonnais a voté sa feuille de route numérique en octobre 2017. Elle met en place un réseau de tiers-lieux numériques sur son territoire, autour des fonctions de fablab, coworking, médiation numérique, télétravail ponctuel et accompagnement de porteurs de projets.

La Communauté de Communes du Pays du Clermontois a adopté sa stratégie en décembre 2017. Elle met en place dans ce cadre un réseau de tiers-lieux numériques remplissant les fonctions de médiation numérique, de fablab et de coworking.

La Communauté d'Agglomération du Grand Soissons a voté son schéma directeur numérique en novembre 2018. Elle souhaite dans ce cadre mettre en place le tiers-lieu numérique du Grand Soissons, avec les missions suivantes : accompagnement des publics aux usages numériques, initiation aux nouveaux outils numériques (notamment d'impression 3D), mise à disposition d'un espace de travail collaboratif et accompagnement des porteurs de projets.

## DECIDE

Par 52 « Pour », 0 « Contre », 0 « Abstention »

D'allouer à chacun des trois bénéficiaires repris en annexe une aide au fonctionnement et en investissement.

Le montant global est de 270 000 € en fonctionnement et 84 340 € en investissement.

Ces sommes seront imputées sur le code programme budgétaire : MTN 56 000 010

## AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil régional à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

**Présents (37) :** Monsieur Xavier BERTRAND, Madame Elizabeth BOULET, Monsieur Jean-Yves BOURGOIS, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Monsieur Jean CAUWEL, Madame Patricia CHAGNON, Madame Karine CHARBONNIER, Monsieur Sébastien CHENU, Monsieur Olivier DELBE, Madame Véronique DESCAMPS, Monsieur Franck DHERSIN, Madame Mélanie DISDIER, Madame Marie-Christine DURIEZ, Madame Christine ENGRAND, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Sabine FINEZ, Madame Anne-Sophie FONTAINE, Madame Brigitte FOURÉ, Monsieur Michel GUINIOT, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Madame Françoise HENNERON, Madame Béatrice LACROIX-DESESSART, Monsieur Nicolas LEBAS, Madame Chantal LEMAIRE, Madame Marie-Sophie LESNE, Madame Manoëlle MARTIN, Monsieur André MURAWSKI, Monsieur Adrien NAVE, Monsieur Frédéric NIHOUS, Madame Isabelle PIERARD, Madame Patricia POUPART, Madame Julie RIQUIER, Madame Monique RYO, Madame Sylvie SAILLARD, Monsieur Jean-Richard SULZER, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Madame Edith VARET.

**Pouvoirs donnés (15) :** Madame Florence BARISEAU donne pouvoir à Monsieur Franck DHERSIN, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE donne pouvoir à Madame Sabine FINEZ, Madame Natacha BOUCHART donne pouvoir à Madame Julie RIQUIER, Monsieur Christophe COULON donne pouvoir à Madame Anne-Sophie FONTAINE, Monsieur Guillaume DELBAR donne pouvoir à Madame Manoëlle MARTIN, Monsieur Martin DOMISE donne pouvoir à Monsieur Jean CAUWEL, Monsieur Sébastien HUYGHE donne pouvoir à Monsieur Nicolas LEBAS, Monsieur Sébastien LEPRÊTRE donne pouvoir à Madame Béatrice LACROIX-DESESSART, Madame Faustine MALIAR donne pouvoir à Madame Françoise HENNERON, Monsieur Jean-François RAPIN donne pouvoir à Madame Patricia POUPART.

Monsieur François DECOSTER donne pouvoir à Madame Monique RYO, Monsieur Daniel LECA donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves BOURGOIS, Monsieur Frédéric LETURQUE donne pouvoir à Madame Elizabeth BOULET, Monsieur Serge SIMEON donne pouvoir à Madame Edith VARET.

*Madame Agnès CAUDRON donne pouvoir à Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA.*

***N'ont pas participé au vote (0) :***

*Absents (2) : Monsieur Gérald DARMANIN, Monsieur Eric RICHERMOZ.*

**Xavier BERTRAND**  
**Président du Conseil régional**

DECISION DE LA CP :

**ADOpte A L'UNANIMITE**